

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/12/2016

Délibération n° D-2016-461

Centre d'Action Culturelle - Avenants de prolongation de deux
conventions entre la Communauté d'Agglomération du Niortais
et la Ville de Niort

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

**Centre d'Action Culturelle - Avenants de
prolongation de deux conventions entre la
Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville
de Niort**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Centre d'Action Culturelle est un établissement recevant du public de première catégorie, composé à la fois de la Médiathèque Pierre Moinot, de la Médiathèque du Port, de la placette et de la Scène Nationale du Moulin du Roc proprement dite.

Une convention de prestations de services portant sur des coûts techniques indivisibles : contrats de maintenance, contrôles périodiques et travaux sur des équipements techniques communs indivisibles, en date du 31 mai 2005 et ses avenants successifs, organisent la répartition financière des coûts cités ci-dessus, assumés par la Ville de Niort.

Dans sa délibération en date du 13 décembre 2004, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a mis fin à l'intérêt communautaire de la Scène Nationale du Moulin du Roc de Niort et des locaux de la Médiathèque Pierre Moinot, la Médiathèque municipale François Mitterrand (bâtiment dit du Port) demeurant d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, une convention de locaux partagés a été souscrite avec la CAN concernant l'équipement Médiathèque municipale François Mitterrand dans la mesure où la Scène Nationale du Moulin du Roc de Niort occupe pour partie ces locaux.

Dans la mesure où les deux conventions ci-dessus arrivent à échéance le 31 décembre 2016 et afin de tenir compte des futurs travaux de rénovation de la Médiathèque Pierre Moinot, il vous est proposé de renouveler par avenant les deux conventions précédemment citées pour une durée de quatre ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition, entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort, en vue d'une utilisation partagée des locaux de la Médiathèque François Mitterrand portant prolongation de l'occupation jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- approuver l'avenant n°3 à la convention de prestations de service entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais concernant les locaux de la Bibliothèque/Médiathèque de Niort portant prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY



AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
EN VUE D'UNE UTILISATION PARTAGEE
DES LOCAUX DE LA MEDIATHEQUE FRANCOIS MITTERAND
A LA VILLE DENIORT
EN DATE DU 31 MAI 2005 PARTIE « IMMEUBLE DU PORT »

Entre les soussignés,

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), représentée par son Vice-Président, Monsieur Thierry DEVAUTOUR, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 8 décembre 2016

d'une part,

La Ville de Niort, représentée Monsieur Jérôme BALOGÉ, Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 5 décembre 2016.

d'autre part,

OBJET:

Considérant l'échéance de la convention de mise à disposition à la Ville de Niort des locaux occupés par la Scène Nationale « le Moulin du Roc » au 31 décembre 2016 et les travaux de mise aux normes et requalification de la médiathèque Pierre Moinot qui devraient commencer début 2018, il est proposé de proroger la convention initiale.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 : DUREE

L'article 6 est modifié comme suit :

« La présente convention est prorogée pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 ».

Toutes les autres dispositions de l'article 6 de la convention initiale restent inchangées.

Article 2 : MODALITES

Les présentes modifications se feront à compter du 1^{er} janvier 2017, toutes les autres dispositions de la convention initiale et de l'avenant n°1 restent inchangées.

Fait à Niort en deux exemplaires, le

Pour le Maire de Niort
par délégation
l'Adjoint délégué

Michel PAILLEY

Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais
Le Vice-Président délégué

Thierry DEVAUTOUR



AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS
ET LA VILLE DE NIORT CONCERNANT LES LOCAUX DE LA
BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE
EN DATE DU 31 MAI 2005

Entre les soussignés,

La Ville de Niort, représentée Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 5 décembre 2016.

ci-après dénommée la Ville de Niort ou le propriétaire, d'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Vice-Président, Monsieur Thierry DEVAUTOUR, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 8 décembre 2016.

ci-après dénommée « la CAN » ou le preneur, d'autre part,

OBJET: Dans l'attente des travaux de rénovation portant sur les locaux occupés par la Médiathèque Pierre MOINOT qui devraient commencer au début de l'année 2018, il est proposé de renouveler la convention initiale selon les modalités suivantes.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

Article 1 : DUREE

L'article 6 est complété comme suit :

« La présente convention est prorogée pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 ».

Toutes les autres dispositions de l'article 6 de la convention initiale restent inchangées.

Article 2 : MODALITES

Les présentes modifications se feront à compter du 1^{er} janvier 2017, toutes les autres dispositions de la convention initiale et des Avenants successifs restent inchangées.

Fait à Niort en deux exemplaires, le

Pour le Maire de Niort
par délégation
l'Adjoint délégué

Michel PAILLEY

Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais
Le Vice-Président délégué

Thierry DEVAUTOUR